

## Edito



Si le début d'une année nouvelle est toujours l'occasion de bonnes résolutions et de vœux de prospérité, il est à souhaiter que 2010 se passe sous de meilleurs auspices que 2009.

Sans se hasarder sur le terrain des pronostics, il semble en effet que la reprise de l'économie ne soit pas aussi rapide que le laissent penser certains économistes il y a encore quelques mois.

L'année 2010 marquera une décennie de projets et de réalisations depuis la création de notre club. Signe de sa formidable réussite et de sa pérennité grâce à l'implication de chacun, les 10 ans du CEPR donneront lieu à divers événements et manifestations tout au long de l'année.

Il est notamment prévu d'organiser une grande exposition-photos pour promouvoir les métiers et savoir-faire de nos entreprises, en particulier auprès des jeunes.

Nous aurons aussi bien sûr l'occasion de nous retrouver pour fêter, comme il se doit, cet anniversaire lors d'une soirée exceptionnelle mêlant dîner de gala et spectacles. Alors, à vos agendas, la date retenue est le 18 juin prochain.

Cette année encore, le CEPR poursuivra ses actions en s'attachant à impliquer tous les acteurs de notre économie locale.

En quelques années, le CEPR aura réussi à développer avec la CCI de Dinan un partenariat étroit, qui est amené à se renforcer encore. La localisation du bureau de notre club au sein de ses nouveaux locaux nous permettra à cet égard de mettre en place encore plus d'actions communes.

De même, nous ne pouvons que nous féliciter de l'extension du club vers l'autre côté de la Rance. Cette ouverture se concrétise depuis quelques mois par l'adhésion de belles entreprises du secteur de Saint-Malo.

Nul doute, dès lors, que le CEPR continuera en 2010 à progresser. Avec aujourd'hui 155 adhérents, nous restons convaincus que c'est en unissant nos forces que nous pourrons répondre aux attentes de chacun, dans l'esprit qui a fait la réussite du CEPR depuis 10 ans.

Didier LORRE  
Président du CEPR

Vous souhaitez communiquer dans le CEPR Info, merci de nous contacter sur le mail : [information@le-cepr.com](mailto:information@le-cepr.com)

## Dossier

## La Réforme de la T.P.

La suppression de la Taxe Professionnelle sur les investissements productifs, est effective depuis le 1er janvier 2010. Cette taxe professionnelle reposait sur trois bases : la *valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière*, la *valeur locative des biens non passibles d'une taxe foncière* (soit 16% de la valeur d'origine des biens acquis ou loués plus de 6 mois), mais également en fonction de valeur ajoutée, qui servait de base pour le calcul : du *plafonnement à 3,5% de cette valeur ajoutée*, et de la *cotisation minimale de 1,5% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 7,6 M€*.

Dorénavant, cette taxe est remplacée par la **Contribution Economique Territoriale (CET) qui regroupe deux cotisations** : la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**, assise sur les valeurs locatives foncières, dont le taux est déterminé par les communes et les EPCI, et la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** correspondant à un montant qui s'élève entre 0 et 1,5 % de la valeur ajoutée.

**Guillaume LE CAM, Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, nous détaille les grandes lignes de la nouvelle réforme :**

### 1- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Il est important de préciser la **disparité qui existe dans l'évaluation de la valeur locative des biens passibles de la taxe foncière** (immeubles), entre les **entreprises artisanales ou commerciales** d'une part et les **entreprises industrielles** d'autre part.

La distinction entre ces deux catégories d'entreprise est très subjective puisqu'elle **résulte du niveau des moyens techniques (biens mobiliers), des installations techniques, matériels et outillages nécessaires pour l'activité**.

La valeur locative de l'immeuble utilisé pour une activité artisanale ou commerciale est déterminée **selon le revenu cadastral** de la zone, peu importe le niveau et la qualité de l'immeuble et des agencements (que vous soyez sur de la terre ou sur un parquet Versailles, c'est le même prix !).

La valeur locative de l'immeuble utilisé pour une activité industrielle est déterminée **à partir de la valeur comptable de l'immeuble et des agencements qui ont été réalisés sur et à l'intérieur de cet immeuble** (celui qui est sur de la terre paie moins que celui qui est sur un parquet Versailles !).

Dorénavant, afin de compenser cette disparité, la valeur locative déterminée selon la méthode comptable (donc pour les entreprises industrielles) est diminuée de 30%.

### 2- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

La valeur ajoutée correspond à celle qui est déterminée dans votre liasse fiscale sur le **tableau 2059 E**.

Ce tableau servait à déterminer la cotisation minimale de la taxe professionnelle à laquelle certains d'entre vous étaient assujettis du fait de votre niveau de chiffre d'affaires, mais également au plafonnement.

#### Qu'entend l'administration fiscale par chiffre d'affaires ?

Le chiffre d'affaires est égal à la somme :

- des **ventes** de produits fabriqués, prestations de services et marchandises ;

- des **redevances** pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ;

- des **plus-values** de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante ;

- des **refacturations de frais** inscrites au compte de transfert de charges ; (...)

Suite de l'article page 4

## Visite d'Entreprise

# SODIMAC

## Le déroulement de la visite

L'entreprise **SODIMAC** existe depuis 1946. Son activité concerne la *conception et la fabrication de charpentes métalliques et de machines agricoles*. Son effectif est constitué de **150 salariés** dont un bureau d'études de **14 ingénieurs**. **SODIMAC** est installée à **Saint Pôtan** sur 25 000 m<sup>2</sup>.

Les ateliers charpentes métalliques assurent une production représentant **environ 130 000 m<sup>2</sup> de surface de bâtiments par an** pour des espaces commerciaux, industriels entre autres...

Concernant les machines agricoles, ce sont **450 véhicules par an fabriqués et vendus via un réseau commercial de 100 concessionnaires**.

En 2006, l'entreprise fête ses 60 ans, en 2008 elle décide de moderniser ses outils de production, acquiert de nouvelles machines et forme 10 soudeurs -notamment des femmes- en partenariat avec le Pôle Emploi, l'AFPI et l'Assedic.

Son **chiffre d'affaires pour 2009 est de 23 millions d'euros** et sa **consommation d'acier est de 600 tonnes par mois** pour les deux activités.

Après avoir été accueillis par **Hervé BICHE**, les adhérents du Club ont été répartis en groupes pour une visite des ateliers plus personnalisée par un membre du staff. Ainsi, chaque participant a pu suivre le circuit de fabrication.

Par ailleurs, les salariés se sont rendus disponibles afin de permettre aux adhérents de visiter un outil de production en pleine activité.

## Ce qu'il faut retenir :

Cette visite a été l'occasion de **rencontrer un de nos adhérents spécialisé dans le domaine de la métallurgie**. **SODIMAC** fait la démonstration de sa **capacité à innover notamment sur les procédés de fabrication et sur sa gamme de produits** (épandeur de fumier RAFAL...). Son bureau d'études a aussi axé ses travaux sur le design et l'esthétisme des produits.



### Memorandum

#### Date :

Le jeudi 28 janvier 2010 à 11h.

#### Nombre de participants du CEPR :

45 adhérents et invités.

Déjeuner à l'Auberge du Manoir de Saint-Pôtan.

#### Activité de l'entreprise :

Fabrication de machines agricoles (bennes, tonne à lisier).  
Fabrication de charpentes métalliques.

#### Lieu :

Saint-Pôtan.

#### Les hôtes chez SODIMAC :

Monsieur Hervé BICHE - Président Directeur Général,  
Madame Véronique BICHE-TROTEL - Directrice Générale,  
Monsieur Jean-Luc POINSU - Responsable de Production,  
Monsieur Philippe SAUVAGET - Responsable Commercial.

## Zoom sur... 3 questions à...

# Erwan Péron - Architecte et Designer d'intérieur

Pendant près de dix ans, sous le crayon d'**Erwan PERON** sont nés divers meubles et gamme de produits pour un fabricant de mobilier notoire de l'Ouest de la France... Mais un jour la vision d'Erwan a évolué, il a souhaité intégrer le meuble dans des univers, de créer non plus uniquement un produit, mais un intérieur.

### Comment êtes-vous devenu un entrepreneur de l'architecture d'intérieur ?

E.P. : "De façon soudaine ! Encore salarié, j'ai gagné un appel d'offre pour imaginer l'intérieur de la mairie de Dinan, aussi j'ai dû très vite créer ma structure et me mettre à mon compte. En même temps et par des rencontres heureuses, j'ai eu l'opportunité d'ouvrir une boutique de design " Impression contemporaine ", dans le centre de Dinan."

### Designer d'intérieur, une profession qui nous fait tous rêver... Comment définir votre intervention ? A qui s'adressent vos talents ?

E.P. : "Je réalise des intérieurs pour des particuliers, mais aussi pour des entreprises, des commerces et des institutions\*. J'imagine les espaces en travaillant l'éclairage, les textures et les couleurs. Il m'arrive de dessiner le mobilier sur mesure. Je conçois un univers de A à Z, afin qu'il reflète fidèlement les valeurs du client et en répondant surtout à ses besoins. Ma signature c'est le " contemporain chaleureux."

### Lors de la soirée au Rive gauche, nous avons découvert un objet insolite, la Lib. Est-ce une nouvelle activité ?

E.P. : "Parfaitement ! Pour commercialiser cette invention, j'ai créé une maison d'éditions afin de pouvoir éditer mes propres créations et prospecter des distributeurs en France et en Europe pour les commercialiser. La *Lib*, c'est la continuité de mon métier : un designer conçoit des objets et revend les droits aux fabricants. La *Lib* c'est mon aventure, de sa création, l'achat du moule, à la recherche du fabricant, du packaging et même de la politique de prix en passant par la réalisation d'un film 3D visible sur le site [www. Lib-editeuridees.com](http://www.Lib-editeuridees.com)"



Erwan PERON

## CONTACT



### ERWAN PERON DESIGNER

Erwan PERON

8, rue Paul Sébillot

22100 DINAN

[contact@erwanperon.com](mailto:contact@erwanperon.com)

[www.erwanperon.com](http://www.erwanperon.com)

\*L'Hôtel de ville de Dinan, le restaurant Le Longueville et à venir, le 1er étage de la Boutique Rolland Homme.

# Infos Club

## FESTIVAL DE MODE ET DE TENDANCES DU PAYS D'EMERAUDE - 13 & 14 mars - CREC DINAN

Ce Festival a pour objectif de **présenter chaque année une vitrine de la Mode et des Tendances**, en proposant à des commerçants et acteurs régionaux de ce domaine de participer à un rendez-vous de qualité. Cet évènement, unique en Bretagne par sa composition, reflètera le dynamisme des commerçants de Dinan et de sa région qui se sont largement associés au projet. **5 pôles** vont structurer l'organisation du Festival : *mode textile, décoration, bien-être, gastronomie et tendances technologiques, avec cette année un accent sur le pôle automobile*. Une *Rue des Créateurs* va également permettre à de jeunes talents de présenter leur savoir-faire au public. 10 défilés de mode de grande qualité vont ponctuer ces 2 journées. Des partenaires privés et institutionnels apportent leur soutien au Festival : *Groupe Beaumanoir, Academy Jacques Bedfert, ESMOD International, Clas'Mode, Hôtel Best Western Le Jerzual, Ville de Dinan, CODI, CCI 22,...* Le Festival comptera environ **50 exposants**, l'entrée sera gratuite ainsi que le parking Centre Historique pour une durée de 3h.

Entre 3 000 et 5 000 visiteurs sont attendus pour cette 1ère édition.

Contacts : **Frédéric LEY / 06 71 97 24 35 - Na QUAN / 06 31 30 55 50 - Jacques GAUVRY / 06 08 18 68 26 - contact@fashion-partners.com - www.fashion-partners.com**

## ECOLOGIE ET MODE DE VIE - CINEMA "VERS LE LARGE"

Le cinéma **VERS LE LARGE** à DINAN organise pour la 4e année consécutive un cycle **ECOLOGIE ET MODE DE VIE** du 6 au 11 AVRIL 2010. Le titre de l'opération fait état d'écologie et de mode de vie, car les 2 composantes sont étroitement liées. Commencé modestement en 2007 avec 5 films, aujourd'hui la programmation compte plus d'une vingtaine de films, complétée par des débats, une exposition, des animations et ateliers enfants... Le demi succès (ou demi échec ?) de Copenhague, nous invite à poursuivre cette réflexion sur nos actes au quotidien dans les domaines de l'écologie, du développement durable et de notre relation avec autrui. Pour suivre au jour le jour la programmation du cycle, n'hésitez pas à consulter le site internet [www.emeraude-cinema.fr](http://www.emeraude-cinema.fr)

## 100 JOURS POUR PARRAINER LES 600 ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DES CÔTES D'ARMOR

Forts de 10 ans d'expérience dans la prévention, **Les Experts de la prudence** ont mené depuis 2004, une importante mission d'éducation et de sensibilisation sur Les Côtes d'Armor pour combattre les accidents domestiques de l'enfant qui restent encore aujourd'hui la première cause de mortalité infantile. Grâce au soutien de leurs partenaires tels que la CAF 22, la DDJS 22 et le Conseil général, enfants, familles et professionnels de l'enfance ont bénéficié gratuitement de cette action préventive...ils souhaitent aujourd'hui, informer et équiper les 600 écoles maternelles et primaires costarmoricaines, grâce à un kit pédagogique de prévention.

Pour parrainer une école, il suffit d'imprimer votre bon de parrainage via le site internet ou bien de le demander par téléphone et de le retourner par courrier accompagné d'un chèque du montant correspondant aux nombres d'écoles parrainées :

Une école parrainée (donc un kit offert) = 60 euros TTC

Informations pratiques :

Bon de parrainage à demander et à retourner à l'adresse suivante :

**Les experts de la prudence, Le Défi**

19 rue Saint Jean - 22450 La Roche Derrien

[www.deficontrelesaccidentsdelavie.com](http://www.deficontrelesaccidentsdelavie.com)

Stéphane Latruffe au 02.96.49.59.38 ou

[stephanelatruffe@orange.fr](mailto:stephanelatruffe@orange.fr)

# Nouveaux adhérents

SOCIETE / NOM	Domaine
CLS SECURITE Jean-François COLMANT	Sécurité Gardiennage
MARCHIX CREATION Frederic MARCHIX	Conception et installation baignoires, cuisines et rangements
A L'ABORD'AGE David MEUNIER	Création et gestion de structures Petite Enfance à horaires atypiques
M.A.E. Manche Atlantique Equipement Luc GUITTON	Commercialisation outillage industriel
J.P.C. Jean-Pierre CORCHERO	Transport TP

# Agenda du Club

MOIS	REUNIONS DE BUREAU
Mars 2010	Mardi 2 - 18h30
Avril 2010	Mardi 6 - 18h30
Mai 2010	Mardi 4 - 18h30
Juin 2010	Mardi 1er - 18h30

MOIS	JOURS	RENCONTRES MENSUELLES
Mars 2010	Jeudi 25 / 18h30	Conférence Monsieur MAINGAIN (DG Fédéral Finances Gestion)
Avril 2010	Jeudi 29 / 18h30	Visite du Port de Saint-Cast-le-Guildo
Mai 2010	Jeudi 27 / 18h30	Visite d'entreprise
Juin 2010	Vend. 18 / 17h30	ASSEMBLEE GENERALE 10ème anniversaire du Club

MOIS	JOURS	AUTRES MANIFESTATIONS
Mars 2010	13 et 14 mars	Festival de Mode et de Tendances du Pays d'Emeraude : 1er Festival du genre à Dinan
Juin 2010	Du 7 au 12	Opération "Graines de Créateurs" En collaboration avec la CCI du Pays de Saint-Malo.
	Mardi 8	Journée sur la reprise d'entreprises : "Valoriser les actifs sociaux".
	Jeudi 10	Journée Rencontres des Réseaux au Château de la Bourbansais

## LE CEPR PARTICIPE A LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE DINAN



Le Club a versé, au nom de tous ses adhérents, un don de 1 000 € à la Fondation du Patrimoine pour les Remparts de Dinan afin de contribuer à leur restauration. Les dons devraient être doublés par la Fondation, soit 2 000 €,

résultant de la démarche d'un réseau de chefs d'entreprises sensibilisés par cette opération.

Association DINAN PATRIMOINE, Jean-Yves LE PORZOU

Mairie de Dinan - 21 rue du Marchix - BP 102 - 22100 Dinan

Tel : 02 96 39 04 65 / Email : [mairie@dinan.fr](mailto:mairie@dinan.fr)

## Suite article "Réforme de la T.P."

Suite article page 1 :

(Suite paragraphe "La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE")

Cette CVAE est calculée par application d'un taux à la valeur ajoutée selon un barème progressif en fonction de votre chiffre d'affaires.

### Quelle sera votre CVAE ?

Si CA < 500 000 €, alors la CVAE est nulle.

Si 500 000 € < CA < 3 000 000 €, la CVAE s'élève à CVAE = 0,5% x (montant du CA - 500 000) / 2 500 000 x Valeur ajoutée.

Soit entre 0 et 0,5% de la valeur ajoutée suivant votre chiffre d'affaires.

Si 3 000 000 € < CA < 10 000 000 €, la CVAE s'élève à CVAE = (0,5% + 0,9% x (montant du CA - 3 000 000) / 7 000 000) x Valeur ajoutée.

Soit entre 0,5 et 1,4% de la valeur ajoutée suivant votre chiffre d'affaires.

Si 10 000 000 € < CA < 50 000 000 €, la CVAE s'élève à CVAE = (1,4% + 0,1% x (montant du CA - 10 000 000) / 40 000 000) x Valeur ajoutée.

Soit entre 1,4 et 1,5% de la valeur ajoutée suivant votre chiffre d'affaires.

Si 50 000 000 €, la CVAE s'élève à CVAE = 1,5% x Valeur ajoutée.

### 3- Dégrèvements et limites :

#### Dégrèvement supplémentaire :

Il est octroyé un dégrèvement supplémentaire de 1 000 € si votre chiffre d'affaires est inférieur à 2 000 000 €.

#### Limitation de la valeur ajoutée prise en référence :

La valeur ajoutée prise en référence ne peut être supérieure à :

- 80% de votre chiffre d'affaires si celui-ci est inférieur à 7 600 000 €,

- 85% de votre chiffre d'affaires si celui-ci est supérieur à 7 600 000 €.

#### Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée :

Par ailleurs, un plafonnement de la CET (CFE + CVAE) est prévu, la CET ne devant pas dépasser 3% de la Valeur Ajoutée.

#### Dispositif transitoire d'écrêtement des pertes :

Un dispositif transitoire d'écrêtement a été mis en place pour les entreprises qui verraient leur imposition augmenter à la fois de 500 € et de 10%.

Cet écrêtement correspond à un pourcentage de la différence entre :

- la CET (y compris les frais de chambre de commerce ou de métier)

- et 1,10 fois la Taxe Professionnelle (y compris les frais de chambre de commerce ou de métier) qui aurait été due en 2010.

Ce pourcentage sera de : 100% en 2010, 75% en 2011, 50% en 2012, 25% en 2013.

### 4- Déclaration et règlements :

#### En matière de CFE :

Les redevables de la CFE seront tenus de souscrire une déclaration au mois de mai de l'année précédant celle de l'imposition.

La CFE est établie par voie de rôle (comme l'ancienne taxe professionnelle) et sera réglée selon le principe suivant :

- un acompte le 15 juin correspondant à 50% de la cotisation de l'année précédente, (si celle-ci était supérieure à 3 000 €),

- le solde en décembre après mise en recouvrement du rôle,

Pour l'acompte du 15 juin 2010, il sera égal à 10% de l'avis de taxe professionnelle 2009 si celui-ci est supérieur à 3 000 €.

#### En matière de CVAE :

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €, la CVAE doit être déclarée avant le 01/05,

### CEPR info

Nouvelles coordonnées du CEPR :

CEPR

1 rue des miroirs du temps

ZAC des Landes Fleuries - BP 35234

22105 DINAN Cedex

Tél. : 02.96.39.59.78. - Fax : 02.34.08.77.89.

contact@le-cepr.com / www.le-cepr.com

Animatrice du Club : Corinne FERREY

Pilotes CEPR info : Serge MENEZ,

Jean-François PEREZ, Corinne FERREY.

Comité de rédaction : Corinne FERREY,

Jean-François PEREZ, Manuel SEROR,

Ronan LE TIEC, Gaëlle OLLIVRO, Didier LORRE.

Mise en page : Stéphanie BOTCAZOU.

Cette lettre est téléchargeable sur :

[www.le-cepr.com](http://www.le-cepr.com)

Prochaine parution : Avril 2010

le règlement se faisant à la même date par voie électronique lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €.

Pour le 1er mai 2010, la valeur ajoutée produite en 2009 et les effectifs sont à déclarer.

La CVAE est recouvrée comme la TVA, spontanément, elle ne donne pas lieu à l'établissement d'un rôle.

Lorsque l'imposition de l'année précédente est supérieure à 3 000 €, les entreprises verseront deux acomptes de 50% de la CVAE (au titre de l'année N) les 15 juin N et 15 septembre N, Le solde étant réglé le 1er mai suivant (soit N+1).

A titre exceptionnel pour les acomptes 2010, le versement d'acompte est obligatoire pour toutes les entreprises sauf si l'acompte est inférieur à 500 €.

Guillaume LE CAM

Cabinet Guillaume Le Cam  
Expert Comptable,  
Commissaire aux Comptes,  
membre du CEPR.  
[guillaume.lecam@yahoo.fr](mailto:guillaume.lecam@yahoo.fr)

Votre organisation administrative sature ?...

**TEJUN**  
des solutions adaptées à votre structure...

... des Méthodes pour améliorer votre Organisation,  
des Outils pour perfectionner votre Communication,  
des Procédures pour optimiser votre circuit d'Information.

**Conseil et Formation en Organisation Administrative**  
Toutes branches professionnelles - Financement OPCA

Contact : **Corinne FERREY**  
7 rue de la Violette - 22100 QUEVERT - ☎ 06.87.03.30.85 ☎ 02.96.39.42.45  
✉ [tejun@orange.fr](mailto:tejun@orange.fr) / [www.tejun.fr](http://www.tejun.fr)  
N° Centre de Formation Continue 53 22 0825. 22



## CLS Sécurité

**Protection Gardiennage**

# 02 99 19 11 72

[www.cls-securite.com](http://www.cls-securite.com)

**Région Ouest : Bretagne – Normandie – Pays de Loire**

**La Basse Rougeolais – 35720 St Pierre de Plesguen**